



Formation Brevet d'Entraîneur Fédéral 4^{ème} degré

PRESENTATION GENERALE

Pré-requis : pour se présenter à la formation BEF 4, il faut avoir certifié la formation BEF 5.

Durée : 30h

Objectif de la formation :

"Entraîneur de club amateur", propose un perfectionnement à celles et ceux qui veulent poursuivre vers l'optimisation de l'entraînement compétitif en volley-ball, se familiariser avec les principes de l'entraînement, entrer dans les logiques qui sous-tendent l'organisation de l'entraînement, inscrire l'équipe et le joueur dans une dynamique de progrès.

Public concerné :

Entraîneur qui se destine à encadrer une population jeune ou adulte orientée vers une pratique de compétitions masculines ou féminines.

Compétences majeures développées

- Compétences liées à l'organisation et la gestion de l'entraînement
- Connaître les principes d'organisations collectives.
- Savoir encadrer une équipe en vue de la compétition régionale.
- Organiser la communication du club, accueillir et fidéliser les publics

Conditions à remplir :

Etre Licencié(e) FFVB et majeur(e).

Pré-requis : pour se présenter à la formation BEF 4, il faut avoir certifié la formation BEF 5.

Durée :

30 heures.

Evaluation et suivi de la formation :

Formation réalisée par l'équipe technique régionale sous la responsabilité d'un cadre technique régional.

- Suivi effectif de la totalité de la formation.
- Ecrits : "question du jour" portant sur la connaissance des fondamentaux, production d'une séance complète cohérente...
- Evaluation pédagogique.
- Validation finale en club, Centre Régional d'Entraînement ou CDE par le responsable de la formation.

Certification :

- Le candidat doit entraîner obligatoirement en club une équipe en 6x6 au moment de la validation
- Le candidat anime une séance pédagogique en situation (support de validation : club, CRE, CDE, pôle) évaluée par le responsable de la formation.

Validité de l'autorisation d'entraîner associée au diplôme :

Revalidation tous les 4 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue des entraîneurs régionaux, organisé par la commission régionale technique



(organisation par la ligue ou le comité). Possibilité d'obligation de diplôme au niveau des championnats régionaux.

Evolutions possibles :

BEF 3 après certification de niveau par le CTS Formateur de la zone technique (*fiche d'évaluation d'entrée en formation BEF 3^{ème} degré*) ou un membre de la commission régionale technique habilité.

Accès au Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire Sports Collectifs (BPJEPS),
Accès au Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et Sports (DEJEPS).

Responsable du dossier d'inscription

Ligue ou Comité Départemental.

Coordonnateur

Responsable Régional de formation : ATR, ADR, ATD, ADD ou CTS.

Dates et Lieux

Définis dans le calendrier régional de formation.

Nombre de stagiaires

Maximum 20 personnes.

Frais pédagogiques de formation

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...)

Réservation

Montant à la discrétion de l'organisateur.

Date limite d'inscription

15 jours avant la première journée.